

SOMMAIRE

Le casse-tête de la retraite au Canada : la nécessité de placer l'épargne privée au cœur de la réforme



Le système de revenu de retraite canadien a été conçu en fonction de grands piliers : les programmes gouvernementaux offerts à toute la population canadienne, soit le Régime de pensions du Canada (RPC), la Sécurité de la vieillesse (SV) et le Supplément de revenu garanti (SRG), les régimes de retraite traditionnels offerts par l'employeur, puis l'épargne privée individuelle accumulée au moyen de REER, de CELI et d'autres placements personnels.

L'épargne privée représente près de la moitié des revenus de retraite, mais la hausse du coût de la vie la rend inaccessible pour de nombreux Canadiens.

Au fil du temps, l'équilibre entre ces piliers a changé, près de la moitié du revenu de retraite provenant maintenant de l'épargne privée.

Toutefois, en raison de la crise actuelle du coût de la vie, de nombreux Canadiens ont du mal à épargner. Afin de protéger et de faire croître ce pilier essentiel de la sécurité de la retraite pour l'avenir, nous devons faire évoluer la politique actuelle pour tenir compte des réalités financières auxquelles les gens sont confrontés aujourd'hui, alors qu'ils épargnent pour leur avenir.

Par ailleurs, le cadre réglementaire et politique qui régit l'épargne privée est demeuré pratiquement inchangé depuis des décennies. Bon nombre des règles reflètent toujours les hypothèses du passé, lorsque l'espérance de vie était plus courte, que la retraite était plus linéaire et que les régimes de retraite à prestations déterminées étaient plus courants. Les seuils obsolètes, le traitement fiscal inégal et les frictions réglementaires continuent de limiter la participation et d'éroder la valeur à long terme de l'épargne. Ces obstacles ne touchent pas seulement les particuliers; ils affaiblissent l'efficacité et l'équité du système de retraite dans son ensemble.

Si l'épargne privée doit occuper une plus grande place, le cadre réglementaire et politique qui la soutient doit être modernisé pour tenir compte des réalités d'aujourd'hui et des défis économiques croissants auxquels la population canadienne est confrontée en ce qui a trait à l'épargne-retraite.



L'importance croissante de l'épargne privée



Le rôle de l'épargne privée n'est plus simplement complémentaire; il est devenu essentiel. Voici ce que les chiffres nous indiquent :

- L'épargne privée représente près de la moitié du revenu de retraite des personnes âgées, sa proportion étant passée de 36 % en 2005 à 46 % en 2023.
- En 2023, l'épargne privée a contribué à hauteur de 150 milliards de dollars au PIB, généré près de 27 milliards de dollars en recettes fiscales et aidé le gouvernement à économiser 16,5 milliards de dollars en prestations du SRG.
- Les Canadiens détiennent maintenant 2 100 milliards de dollars d'actifs investis sur les marchés financiers, ce qui soutient la croissance économique et la viabilité des finances publiques.

Ces chiffres soulignent le rôle crucial de l'épargne privée, non seulement pour la santé financière des particuliers, mais aussi pour la résilience budgétaire et économique nationale.

Les lacunes de notre système : ce qui freine son efficacité

Bien que l'épargne privée soit essentielle, elle n'atteint pas autant de Canadiens qu'elle pourrait le faire. Il y a trois problèmes structurels :



La couverture

Trop de Canadiens n'épargnent pas du tout ou pas assez. Comme plus de 62 % des travailleurs n'ont pas de régimes de retraite traditionnels auprès de leur employeur, la responsabilité incombe aux particuliers d'utiliser les REER, les CELI et d'autres instruments de placement et d'épargne. Mais la participation est inégale. L'inaction et le manque de sensibilisation aux régimes d'épargne prélevée sur le salaire contribuent à cet écart.



La suffisance

Parmi les épargnants, nombreux sont ceux qui ne mettent pas assez de côté. Même ceux qui reçoivent les prestations combinées maximales de la SV, du SRG et du RPC ne sont admissibles qu'à 26 016 \$ par année en 2025, ce qui est nettement inférieur à ce qui est nécessaire pour maintenir leur niveau de vie dans la plupart des régions du Canada. Sans épargne privée, la baisse du revenu à la retraite est marquée et potentiellement déstabilisante.



Accessibilité financière

Avoir les moyens d'épargner est un défi en soi. Les dettes personnelles élevées, la hausse des coûts du logement et l'inflation empêchent de nombreuses personnes d'épargner. Près d'un Canadien sur quatre affirme ne pas pouvoir couvrir une urgence de 500 \$. Pour de nombreux ménages peinant à gérer leurs dépenses courantes, épargner pendant des décennies pour un avenir lointain n'est pas du tout une priorité.

Un plan d'action en matière d'épargne-retraite pour le Canada

En modernisant des règles désuètes, en éliminant les fardeaux financiers inéquitables et en permettant une participation plus large, nous pouvons aider davantage de Canadiens à constituer une épargne privée importante et à renforcer l'ensemble du système de retraite. Pour combler ces lacunes et faire progresser une réforme utile des politiques, nous proposons un plan d'action complet en matière d'épargne-retraite qui s'articule autour de trois domaines d'intérêt stratégiques :

1 La modernisation des règles relatives à la retraite pour tenir compte de la longévité

Relever l'âge de conversion d'un REER en FERR

À l'heure actuelle, les Canadiens doivent convertir leur régime enregistré d'épargne-retraite (REER) en fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) au cours de l'année de leur 71^e anniversaire et commencer à retirer des fonds à 72 ans. Cette règle, mise en place lorsque l'espérance de vie était plus courte et les gens travaillaient moins longtemps, ne reflète pas les réalités d'aujourd'hui.

Le relèvement de l'âge de conversion à 73 ans aurait les incidences suivantes :

- Deux autres années de croissance à l'abri de l'impôt.
- Une meilleure harmonisation des règles du Canada avec celles de pays comme les États-Unis (dont l'âge de conversion est de 73 ans et passera à 75 ans), l'Australie et le Royaume-Uni, qui offrent une plus grande souplesse quant au moment où l'épargne-retraite doit être utilisée.
- Un arrimage avec la réalité, puisque de nombreux Canadiens restent plus longtemps sur le marché du travail ou retardent leur départ à la retraite.

Instaurer de la souplesse dans les retraits lorsque le solde du FERR est modeste

Les Canadiens qui détiennent un FERR de moins de 200 000 \$ devraient avoir la possibilité de se soustraire aux retraits obligatoires. Incidences potentielles :

- Prévenir une imposition inutile et la récupération des prestations de la SV et du SRG pour les retraités à revenu moyen.
- Aider les retraités à éviter de vendre des placements en période de repli du marché simplement pour respecter les règles de retrait minimal.
- Maintenir l'équité fiscale; les FERR dont les soldes sont plus élevés seraient toujours assujettis à des exigences de retrait afin d'éviter un report d'impôt indéfini.

Un plan d'action en matière d'épargne-retraite pour le Canada

2

Établir des règles équitables pour tous les épargnants

Éliminer la TPS/TVH sur les frais de gestion des fonds d'investissement

Les Canadiens qui investissent dans des fonds communs de placement ou des FNB paient actuellement une taxe de vente sur les frais de gestion (un taux mixte d'environ 11 %). Cela ne s'applique pas aux placements individuels en actions ou en obligations, qui sont plus courants chez les investisseurs fortunés.

La suppression de cette taxe aurait les incidences suivantes :

- ✔ Mettre fin à une pénalité injuste sur les produits de placement les plus accessibles et diversifiés, soit les produits sur lesquels les Canadiens à revenu moyen comptent le plus.
- ✔ Améliorer les rendements nets à long terme pour de millions d'épargnants.
- ✔ Harmoniser les règles du Canada avec celles de ses pairs mondiaux, comme l'UE, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, qui exonèrent les frais de gestion des fonds de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

Réduire les frictions réglementaires

De nombreux règlements sont bien intentionnés, mais leur fardeau cumulatif peut freiner l'innovation et réduire l'accès.

Les réformes devraient :

- ✔ Nécessiter une analyse des défaillances du marché avant d'introduire de nouvelles règles;
- ✔ Amorcer la transition vers une réglementation fondée sur des principes qui préserve la protection des investisseurs tout en favorisant la souplesse et l'innovation;
- ✔ Faire en sorte, au moyen d'études d'impact, que les nouvelles règles n'entrent pas en conflit avec des objectifs plus larges comme la formation du capital, l'inclusion financière et la suffisance de l'épargne;
- ✔ Harmoniser les frais à l'échelle nationale afin de réduire les coûts pour le secteur et les investisseurs;
- ✔ Être précédées d'une analyse coûts-avantages rigoureuse.

Un plan d'action en matière d'épargne-retraite pour le Canada

Élargir l'accès aux conseils financiers

Le fait d'avoir recours à des conseils financiers est associé à une accumulation de deux à quatre fois plus élevée de patrimoine. À mesure que de plus en plus d'investisseurs se tournent vers les canaux numériques et les placements autogérés, les politiques publiques doivent évoluer pour s'assurer que ces investisseurs ne sont pas laissés pour compte.

Les décideurs devraient :

- 7 Soutenir des modèles hybrides personnalisés pour les conseils (humains + numériques) qui répondent aux besoins des investisseurs là où ils se trouvent;
- 7 Moderniser les directives pour préciser les formes de directives et de conseils qui sont permises, y compris pour les investisseurs autonomes;
- 7 Encourager le développement de plateformes de conseils évolutives pour les épargnants à revenu moyen.

3 L'établissement de l'épargne implicite

Faciliter l'adhésion automatique, les déductions et le passage à un échelon supérieur pour les cotisations des REER (et des régimes à cotisations déterminées) collectifs en milieu de travail

Le système d'épargne-retraite volontaire du Canada laisse trop de gens de côté. Les données internationales démontrent que l'adhésion automatique augmente considérablement les taux de participation et d'épargne.

Les étapes à suivre :

- 7 Modifier les lois fédérales et provinciales pour permettre l'adhésion « avec possibilité de retrait » aux REER et aux régimes à cotisations déterminées collectifs.
- 7 Mettre en œuvre des initiatives de formation (en collaboration avec le secteur) pour aider les employés à comprendre les avantages et le fonctionnement de l'épargne automatique afin de dissiper les idées fausses et d'accroître la confiance à l'égard de la participation.

Un plan d'action en matière d'épargne-retraite pour le Canada

Intégrer l'épargne privée au programme national de littératie financière

Malgré leur importance, les REER, les CELI et les autres outils d'épargne privée sont souvent sous-représentés dans les programmes d'éducation financière.

Pour y remédier :

- 7 Intégrer davantage le rôle des placements dans les programmes d'études et la formation aux adultes, en plus du RPC et de la SV, afin de renforcer les capacités financières et de souligner le lien entre les habitudes d'épargne précoces et les options d'épargne-retraite.
- 7 Créer du contenu sur mesure pour les ménages à faible revenu, les nouveaux arrivants, les travailleurs à la demande et les jeunes Canadiens.
- 7 Clarifier le rôle de l'épargne privée dans la gestion des incidences fiscales, successorales et des prestations.



Des circonstances opportunes pour une réforme

Le Canada se trouve à un point d'inflexion démographique et économique. Bien que notre système de revenu de retraite ait bien servi les Canadiens, la crise actuelle du coût de la vie fait en sorte qu'il est plus difficile que jamais pour de nombreuses personnes d'épargner. Sans changements en matière de politique publique qui viendraient renforcer et soutenir les possibilités d'épargne privée, nous risquons de laisser plus de Canadiens de côté et d'accroître le fardeau des programmes publics au cours des prochaines années.

Les éléments sont en place pour agir :

- 7 Une reconnaissance croissante de l'importance de l'épargne privée.
- 7 Des préoccupations du public quant à l'accessibilité financière de la retraite.
- 7 Des modèles éprouvés dans d'autres pays et territoires.

Les décideurs ont une rare occasion de moderniser le cadre d'épargne-retraite du Canada, d'en mettre à jour les modalités, d'établir des règles équitables, de faciliter l'épargne et de l'automatiser davantage.

Le système d'épargne-retraite actuel du Canada est déconnecté de l'économie d'aujourd'hui et des besoins de demain. En modernisant les règles relatives à la retraite, en éliminant les obstacles réglementaires et en encourageant une participation généralisée, nous pouvons mieux préparer les Canadiens pour qu'ils assurent leur sécurité financière à la retraite et atténuer les pressions budgétaires sur les programmes publics.

Il s'agit d'une bonne politique économique et d'une politique publique essentielle.

[Lire le rapport complet.](#)

